

Politique de non-présentation (No-Show) et de ponctualité

Directives

1.0 Objectif

Cette politique vise à encadrer les situations où des membres ou des participants ne se présentent pas aux activités pour lesquelles ils se sont inscrits, sans avis préalable. Elle a pour but d'encourager la ponctualité et le respect envers les autres membres ainsi que de maximiser l'utilisation des ressources du club.

2.0 Raison d'être de la politique

Cette politique vise à :

- Assurer une gestion efficace des ressources et des terrains.
- Respecter le temps et l'engagement des autres participants et des organisateurs.
- Maintenir un environnement de jeu équitable et accessible pour tous les membres.

3.0 Définition de « No-Show »

Un "no-show" est défini comme :

- Une absence non justifiée ou non avisée à sa plage horaire.
- Un avis d'annulation donné à moins de 2 heures avant sa plage horaire.

4.0 Procédure d'annulation

Les membres doivent annuler leur réservation en utilisant l'application SportEasy.

5.0 Conséquences des « No-Show »

En cas de "no-show", les conséquences suivantes s'appliqueront :

Trois premières infractions : Pénalité d'un montant de 5 \$ pour chaque infraction.

Infractions suivantes : Pénalité d'un montant de 10 \$ pour chaque infraction.

Une suspension prolongée des privilèges de réservation ou participation limitée aux activités du club peut s'appliquer en cas d'abus.

6.0 Ponctualité

Les joueurs doivent arriver au moins 5 minutes avant le début des activités. Pour tout retard, le joueur sera sur le banc pour la première partie. Un joueur en retard de plus de 15 minutes ne sera pas admis à l'activité.

7.0 Contestation

Toute question ou contestation liée à une absence doit être adressée à clubpickleballstbruno@gmail.ca.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété exclusive du Club de pickleball de Saint-Bruno-de-Montarville et ne peuvent être utilisées, reproduites ou divulguées, sauf sous autorisation écrite du propriétaire. La personne à qui cette autorisation est donnée est d'accord pour protéger le document et son contenu contre la perte, le vol ou les dommages à son intégrité.